

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1754**10 décembre 2002****SOMMAIRE**

A & A Holdings S.A., Luxembourg	84147	Hirslanden Investments S.A., Luxembourg	84177
A & A Holdings S.A., Luxembourg	84147	Immobilière Prestige S.A., Luxembourg	84150
A.P.M. B.V., Luxembourg	84152	Jerba, S.à r.l., Luxembourg	84147
Aerogolf Energy & Management (A.E.M.), S.à r.l., Senningerberg	84186	Kensalys S.A., Luxembourg	84161
Alpes Mont Blanc Investissement S.A., Luxem- bourg	84161	LM-IS, S.à r.l., Luxembourg	84185
Barkingside, S.à r.l., Luxembourg	84151	Lux Soeurs, S.à r.l., Biwer	84160
Beaucamps S.A., Luxembourg	84158	Magical S.A., Luxembourg	84162
Boats Group (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .	84146	Mankuma Holding S.A., Luxembourg	84153
Boats Group (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .	84158	Marwil Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84153
Buer International S.A., Luxembourg	84148	Mayfair Holdings S.A., Luxembourg	84160
Buer International S.A., Luxembourg	84148	Natebo (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg	84154
Camozzi Investment S.A., Luxembourg	84162	Particorp S.A.H., Luxembourg	84152
Celux Finance S.A.H., Luxembourg	84163	Pembroke A.T. S.A., Luxembourg	84163
Cimbel Holding S.A., Luxembourg	84161	Pepsi Bottling Group Global Finance, S.à r.l., Lu- xembourg	84158
Cirro Hotel Invest S.A., Luxembourg	84162	Périandre S.A., Luxembourg	84157
Compagnie Générale de Participations S.A., Lu- xembourg	84146	Pimlico Holdings S.A., Luxembourg	84148
Croma International Trading S.A., Luxembourg . .	84164	Pimlico Holdings S.A., Luxembourg	84148
Dadi Holding S.A., Luxembourg	84158	Prime Investments S.A., Luxembourg	84156
Defence Management & Investment Holding S.A., Luxembourg	84151	Prime Investments S.A., Luxembourg	84156
Defence Management & Investment Holding S.A., Luxembourg	84151	Prithvi Holdings S.A., Luxembourg	84155
Delta Overseas Services, S.à r.l., Luxembourg . . .	84156	Prithvi Holdings S.A., Luxembourg	84159
Delta Overseas Services, S.à r.l., Luxembourg . . .	84157	PTC International Finance II S.A., Luxembourg . .	84152
Delta Overseas Services, S.à r.l., Luxembourg . . .	84157	Quilvest Europe S.A., Luxembourg	84153
Dunmore International S.A., Luxembourg	84154	Quilvest European Investment Corp (Q.E.I.C.) S.A., Luxembourg	84152
Dyma Marine S.A., Luxembourg	84169	R.I.D., Réalisations Immobilières Dudelange S.A., Strassen	84150
European Leasing Holding S.A., Luxembourg	84163	R.I.D., Réalisations Immobilières Dudelange S.A., Strassen	84150
Financière du Cazeau S.A.H., Luxembourg	84162	Risdon Pharma Development S.A., Luxembourg .	84155
Finglobe S.A., Luxembourg	84149	Rosy Blue Investments, S.à r.l., Luxembourg	84155
Finglobe S.A., Luxembourg	84149	Rosy Blue Investments, S.à r.l., Luxembourg	84155
Firswong Investments S.A., Luxembourg	84186	Serama S.A., Luxembourg	84163
Fitema S.A., Luxembourg	84159	Sloane Investments S.A., Luxembourg	84154
Fitema S.A., Luxembourg	84159	Stamos S.A.H., Luxembourg	84192
Gemma Invest Holding S.A., Luxembourg	84149	Startinvest Holding S.A., Luxembourg	84147
Gemma Invest Holding S.A., Luxembourg	84149	Terold, S.à r.l., Luxembourg	84153
Geomak Holding S.A., Luxembourg	84146	USR International S.A., Luxembourg	84154
Health Development Company S.A., Luxembourg	84161	USR International S.A., Luxembourg	84160
		VPB Finance S.A., Luxembourg	84151

BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 50.901.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 16 octobre 2002, du rapport du gérant de la société BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1998.

1) Décharge accordée au gérant pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1998:

DELOITTE & TOUCHE S.A.

2) Election du nouveau gérant:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

3) Election de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que commissaire aux comptes.

4) Les mandats du gérant et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.

5) La perte qui s'élève à BEF 1.644.578 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83873/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

GEOMAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.468.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

(83880/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.123.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 14 mars 2002 que M. Kurt Sonderegger, résidant à Zurich, a démissionné de son mandat d'administrateur.

M. Georges Majerus, résidant à Meispelt, a démissionné en tant que Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale élit M. Georges Majerus, résidant à Meispelt, administrateur de la société. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2002.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

C. Hoffmann, Luxembourg	Administrateur-délégué
C. Baillet, Paris	administrateur
G. Majerus	administrateur

Il résulte également du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 14 mars 2002 que Mme Christine Ries, résidente à Bereldange, a été élue Commissaire aux comptes de la société. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2002.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

C. Hoffmann

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83906/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A & A HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.433.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(83879/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A & A HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.433.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 24 septembre 2002 que:

- La démission de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED avec siège social à Guernsey a été acceptée.

- Monsieur Richard Turner demeurant à Howald, Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83889/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

STARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.480.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(83883/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

JERBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 50, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 58.093.

Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2002

Les associés représentant l'intégralité du Capital social et se considérant comme dûments convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est révoqué et déchargé Monsieur Goncalves Ribeiro José de ses fonctions de Gérant Technique.

Deuxième résolution

Est nommé Gérant Technique Monsieur Mchiri Ali, demeurant 19, rue d'Oradour L-2266 Luxembourg.

Troisième résolution

La société est valablement engagée par la signature exclusive de Gérant Technique ou par la co-signature des gérants.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

A. Mchiri / J. Goncalves Ribeiro.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83891/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

BUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.020.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(83882/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

BUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.020.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 6 novembre 2002 que:
- La nomination de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands comme administrateur a été acceptée en remplacement de la société ARDEN INVESTMENTS LIMITED, administrateur démissionnaire. Celle-ci est nommée pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

- Sont réélus administrateurs jusqu'à l'Assemblée Ordinaire de 2008:

Monsieur Francis N. Hoogewerf

Monsieur G. Marcucci

- Est réélu commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Ordinaire de 2008:

Madame S. Crosato

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83888/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PIMLICO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 35.980.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que tous les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 73, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(83899/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PIMLICO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 35.980.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats en 2001. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83900/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

GEMMA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.556.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(83884/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

GEMMA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.556.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 novembre 2002 que:

- La démission de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED avec siège social à Picquerel House, La Route de Picquerel, L'Ilset, St Sampson's, Guernsey, en tant qu'administrateur a été acceptée.

- La nomination de la société ARDAVON HOLDINGS LIMITED avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands comme administrateur a été acceptée en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Celle-ci reprendra le mandat de son prédécesseur.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83885/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

FINGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.243.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 570, fol. 70, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

FINGLOBE S.A.

Signatures

(83892/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

FINGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.243.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 mai 2002

Suite à la démission de Mme Giovanna Giustiniani, Administrateur, M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

FINGLOBE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(83893/815/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

R.I.D., REALISATIONS IMMOBILIERES DUDELANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 68.088.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 10 juin 2002

1. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2001, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes tels que présentés.

2. L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur administration et leur gestion au cours de l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83894/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

R.I.D., REALISATIONS IMMOBILIERES DUDELANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 68.088.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 13 juin 2000

1. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 1999, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes tels que présentés.

2. L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur administration et leur gestion au cours de l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83895/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

IMMOBILIERE PRESTIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 88.343.

Résolution

Les soussignés,

- La société STARLINK LTD, demeurant à 31, Don House, Main Street, Gibraltar,

et

- La société ALLIANCE SECURITIES LTD, demeurant à 31, Don House, Main Street, Gibraltar,

seuls actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE PRESTIGE S.A. décident:

Première résolution

Acceptent la démission de:

a) La société STARLINK LTD, demeurant à 31, Don House, Main Street, Gibraltar.

b) La société ALLIANCE SECURITIES LTD, demeurant à 31, Don House, Main Street, Gibraltar.

c) Monsieur René Arama, demeurant à 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Deuxième résolution

Acceptent de nommer comme nouveaux administrateurs:

a) La société GLOBETEL EUROPE LTD, demeurant à Lawford House, 4th floor, Albert Place, London N3 1QA.

b) La société GLOBETEL COMMUNICATIONS LTD, demeurant à 31, Don House, Main Street, Gibraltar.

c) Monsieur Thierry Vinh Mau, demeurant à 45, route de Thionville L-2611 Luxembourg.

Troisième résolution

Le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

a) La société GLOBETEL EUROPE LTD, demeurant à Lawford House, 4th floor, Albert Place, London N3 1QA.

b) La société GLOBETEL COMMUNICATIONS LTD, demeurant à 31, Don House, Main Street, Gibraltar.

c) Monsieur Thierry Vinh Mau, demeurant à 45, route de Thionville L-2611 Luxembourg,

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83897/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

VPB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.828.

Les statuts du 15 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 30, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

VPB FINANCE S.A.

A. Engler / Y. de Vos

(83896/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.368.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 73, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Signatures.

(83901/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.368.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 mai 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1999;

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83902/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

BARKINGSIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 59.004.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 28 juin 2002 que Monsieur Kurt Sonderegger, résidant à Zurich, a démissionné en tant que gérant de la société.

L'Assemblée Générale a élu Monsieur Christian Baillet, résidant à Paris, gérant de la société.

Monsieur Carlo Hoffmann, résidant au Luxembourg est élu président et Monsieur Georges Majerus, résident à Meispelt, est confirmé en tant que gérant de la société.

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Monsieur Carlo Hoffmann d'engager la société sous sa seule signature.

La société est engagée par la signature conjointe des gérants, qui cependant pourront ensemble, conformément à l'article 11, dernier alinéa des statuts donner procuration à l'un d'eux.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

C. Hoffmann

Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83905/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.250.

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signature

(83904/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

QUILVEST EUROPEAN INVESTMENT CORP (Q.E.I.C.), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 20.089.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 14 mars 2002 que Monsieur Kurt Sonderegger, résidant à Zurich, a démissionné en tant qu'administrateur de la société.

Monsieur Georges Majerus, résidant à Meispelt, a démissionné en tant que Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale élit administrateur de la société, Monsieur Georges Majerus, résidant à Meispelt. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2005.

Messieurs Carlo Hoffmann, résidant à Luxembourg, et Christian Baillet, résident à Paris, sont confirmés en tant qu'administrateurs de la société.

L'Assemblée Générale élit Madame Christine Ries, résidente à Bereldange, en tant que Commissaire aux comptes de la société. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2005.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

C. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83907/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

A.P.M. B.V., société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.309.

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

A.P.M. B.V.

M. Dijkerman

Gérant

(83911/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PARTICORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.078.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PARTICORP S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(83999/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.012.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que M. Kurt Sonderegger a démissionné en tant qu'administrateur de la société.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que M. Stefan Leu, résidant à Zurich, a été élu Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

pour la Société

C. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83909/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

TEROLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 85.394.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 28 juin 2002 que Messieurs N. Peter Ruys, résidant à Zurich a été élu Président et Christian Baillet, résidant à Paris, a été élu Secrétaire de la société.

Monsieur Carlo Hoffmann, résidant au Luxembourg, est confirmé en tant que gérant.

La société est engagée par la signature conjointe des gérants, qui cependant pourront ensemble, conformément à l'article 11, dernier alinéa des statuts donner procuration à l'un deux.

Monsieur Carlo Hoffmann peut engager la société sous sa seule signature.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

M.C. Hoffmann

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83910/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

MARWIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.590.

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour MARWIL LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(83913/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

MANKUMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.247.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MANKUMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(84000/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

NATEBO (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.756.

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour NATEBO (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(83914/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

DUNMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.488.

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour DUNMORE INTERNATIONAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(83915/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

USR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.933.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour USR INTERNATIONAL S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

(83919/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

SLOANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.086.

Assemblée générale des actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société SLOANE INVESTMENTS S.A. tenue au siège social en date du 30 septembre 2002, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 30 septembre 2002, à la date du 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SLOANE INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83925/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 72.280.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(83916/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 72.280.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(83917/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PRITHVI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 51.851.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour PRITHVI HOLDINGS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(83920/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

RISDON PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.253.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des titulaires d'obligations à bons de catégorie A et B de souscription d'actions (OBSA) en date du 29 août 2002

L'Assemblée Générale désigne en qualité de représentant de la masse, la société INTERMEDIATE CAPITAL GROUP plc, société de droit anglais dont le siège social est situé 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, Royaume Uni.

La personne habilitée à agir au nom de la société INTERMEDIATE CAPITAL GROUP est Monsieur Jean-Loup de Gersigny, demeurant au 9, Bedford Road, Bedford Park, London W4 1JD, Royaume Uni

Pour la société

RISDON PHARMA DEVELOPMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83930/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PRIME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.
R. C. Luxembourg B 44.738.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour PRIME INVESTMENTS S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

(83921/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PRIME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.
R. C. Luxembourg B 44.738.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 octobre 2002 et du rapport du Conseil d'Administration de la société PRIME INVESTMENTS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Amit Bhansali

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

BACCA TRUST LUXEMBOURG

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Amit Bhansali en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de FIACCOM S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

6) La perte qui s'élève à EUR 1.969.765,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIME INVESTMENTS S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83926/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

DELTA OVERSEAS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 73.886.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour ordre
ETUDE ALAIN LORANG
A. Lorang
Avocat

(83856/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

DELTA OVERSEAS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 73.886.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour ordre
ETUDE ALAIN LORANG
A. Lorang
Avocat

(83857/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

DELTA OVERSEAS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 73.886.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg en date du 7 novembre 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 tels qu'établis par la FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ sont approuvés.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de maintenir la politique d'investissement entreprise et conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes relativement aux exercices clos le 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner quitus au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Pour extrait conforme
A. Lorang
Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 68, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83861/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PERIANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.071.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 novembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2002, volume 520, folio 67, case 8.

I.- Que la société anonyme PERIANDRE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.071, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 70 du 12 février 1993.

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société PERIANDRE S.A.

Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société PERIANDRE S.A.

Que sa mandante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2002.

J. Seckler.

(83990/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

DADI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.271.

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour DADI HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(83922/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 85.157.

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour PEPSI BOTTLING GROUP GLOBAL FINANCE, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(83923/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 50.901.

Le bilan au 31 décembre 1998, a été enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(83924/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

BEAUCAMPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} avril 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 10.000.000,- est converti à EUR 247.893,52 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize Euros et cinquante-deux Cents (EUR 247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour la société

BEAUCAMPS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83931/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PRITHVI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 51.851.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 septembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PRITHVI HOLDINGS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

6) Du profit qui s'élève à USD 262.364,- un montant de USD 13.118,20 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

7) Décision de distribuer un dividende de USD 249.000,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRITHVI HOLDINGS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83927/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

FITEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2002

Le siège social de la société est transféré au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg

Pour la société

FITEMA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83929/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

FITEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.214.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FITEMA S.A.

Signature

(84002/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

USR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.933.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 septembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société USR INTERNATIONAL S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

- M. Jaap Everwijn
- Mlle Lian Van Den Broek
- M. Sergio Renzi
- Mme Eliane Klimezyk
- Patrick van Denzen
- Robert-Jan Schol
- Marco Dijkerman

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

2) Election des nouveaux administrateurs:

- M. Sergio Renzi
- Patrick van Denzen
- Robert-Jan Schol
- Marco Dijkerman

3) Election de FIDUCIAIRE CONTINENTALE en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 juin 2003.

5) Pour l'année 2002, le profit qui s'élève à EUR 5.181.702,35 est reporté.

6) Décision de distribuer un dividende de EUR 4.510.000,-

7) Décision d'approuver le paiement d'une avance dividende de EUR 800.954,69.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour USR INTERNATIONAL S.A. / M. Dijkerman

P. van Denzen / Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83928/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

MAYFAIR HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.219.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2002

Madame Rachel Backes et, Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société

MAYFAIR HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83932/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

LUX SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, 80A, Hauptstrooss.
R. C. Luxembourg B 77.958.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Echternach, le 13 novembre 2002, vol. 135, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2002.

Signature.

(84025/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

ALPES MONT BLANC INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.538.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

Pour la société
ALPES MONT BLANC INVESTISSEMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83933/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

KENSALYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.503.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société
KENSALYS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83934/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.168.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société
HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83935/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

CIMBEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.187.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société
CIMBEL HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83936/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

MAGICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.821.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 août 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société
MAGICAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83937/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

CAMOZZI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 65.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2002

Messieurs Giovanni Camozzi, Lodovici Camozzi, Mario Rao, Philippe Mihail, Norbert Werner, Jean-Marie Poos et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Pour la société
CAMOZZI INVESTMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83938/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

CIRRO HOTEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société
CIRRO HOTEL INVEST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83939/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

FINANCIERE DU CAZEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 2002

Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Jean-Marie Poos et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société
FINANCIERE DU CAZEAU S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83940/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

EUROPEAN LEASING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.016.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société
EUROPEAN LEASING HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83941/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

PEMBROOKE A.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.803.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1^{er} juin 2001

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Werner, Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de 6 ans.

Pour la société
PEMBROOKE A.T. S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83942/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

SERAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.818.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société
SERAMA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83943/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

CELUX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 19.846.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CELUX FINANCE S.A.
Société Anonyme Holding
Signature

(84001/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

CROMA INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

STATUTES

In the year two thousand two, on the thirtieth of October.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs. Rika Mamdy, employée privée, residing in Tuntange, acting by virtue of a general proxy established on August 21, 1997,

by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., prenamed, itself represented as thereabove mentioned,

by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices -Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of CROMA INTERNATIONAL TRADING S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of June at 10.00 a.m. and for the first time in 2003.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2002.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one thousand nine hundred Euro (1,900.- EUR).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
Total: three hundred and twenty shares	<u>320</u>

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor (c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

- a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,
- b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,
- c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote as managing director, NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Madame Rika Mamdy, administrateur de sociétés, demeurant à Tuntange, agissant en vertu d'un pouvoir général établi le 21 août 1997,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-avant,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CROMA INTERNATIONAL TRADING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour ses besoins propres le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2ème lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2002.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents Euros (1.900,- EUR).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions.	160
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage (c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

- a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,
- b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,
- c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008: FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 91, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 novembre 2002.

G. Lecuit.

(84113/220/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

DYMA MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société DYMA CONCEPT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20B, appartement n° 7, rue du Village, L-9748 Eselborn, Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Sonia Ouizougun, assistante juridique, demeurant à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

2) ARMADA VENTURES CORPORATION, société de droit BVI, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, représentée par Mademoiselle Sonia Ouizougun, prénommée, agissant en vertu d'une procuration annexée.

Chapitre I. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination DYMA MARINE S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Art. 6. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Droits attachés à chaque action

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Les héritiers, ayant-droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'aposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Chapitre III. Conseil d'Administration

Art. 8. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leurs pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur ou toute autre tierce personne pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 13. Conflits d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnifiera tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 15. Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

Art. 16. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale**

Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième lundi du mois de février à 10:00 heures et pour la première fois en 2004. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, vote

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2003.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Lois applicables

Art. 24. Lois applicables

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1) La société DYMA CONCEPT S.A., précitée, trois cent neuf actions	309
2) ARMADA VENTURES CORPORATION, précitée, une action	1
Total: trois cent dix actions	<u>310</u>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100 % par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents Euros (€ 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Robert Pleic, administrateur de sociétés, demeurant à B-4121 Neupré, 29, rue des Mésanges;
- 2) Madame Fabienne Pleic, administrateur de sociétés, demeurant à B-4121 Neupré, 29, rue des Mésanges;
- 3) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-1160 Luxembourg, 42 Grand-Rue.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Madame Sylvie Frustrati, sans état particulier, demeurant à B-4100 Seraing, 32, rue Vésale,

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au 42 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Réunion du Conseil d'Administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés, Monsieur Pascal Wiscour-Contier, ici présent, Monsieur Robert Pleic et Madame Fabienne Pleic, ici représentés par Monsieur Pascal Wiscour-Contier, prénommé, en vertu de deux procurations ci-annexées, se sont réunis en Conseil et ont pris à l'unanimité la décision suivante:

- En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, Monsieur Pascal Wiscour-Contier préqualifié, est nommé «administrateur-délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas EUR 15.000,- (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant EUR 15.000,- ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand two, on October thirty-first.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) The company DYMA CONCEPT S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 20B, appartement n° 7, rue du Village, L-9748 Eselborn, Luxembourg, here represented by Miss Sonia Ouizou-gun, legal assistant, residing at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, by virtue of a proxy herewith attached.

2) ARMADA VENTURES CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mr Pascal Wiscour-Contier, graduate in Economics and Finance, residing at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Chapter 1. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Name

It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present articles.

The Company will exist under the name of DYMA MARINE S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors. The board of directors can moreover set up branches or offices as well as in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

In the event the board of directors considers that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of seagoing vessels, as well as those financial and commercial operations linked either directly or indirectly to this object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (€ 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (€ 100.-) per share.

The corporate capital can be increased or reduced in one or several times upon decision of the shareholders' meeting resolving in conformity with the provisions of the law regarding the modification of the articles of incorporation. The board of directors can be entrusted by the shareholders' meeting for the implementation of such increase of capital.

Art. 6. Shares

The shares can be in registered or bearer form according to the shareholder's choice.

The bearer shares will be issued from a numbered counterfoil book.

The Company will maintain a register of the registered shares that shall include the precise indication of each shareholder, the number of shares, and if necessary, their transfer and the date of transfer.

The Board of Directors may create multiple share certificates.

Art. 7. Rights attached to each share

In addition to the right of vote conferred by law, each share gives right to a quota of the company assets, the profits or the bonus of liquidation, that is proportional to the number of shares existing.

The rights and duties attached to a share follow this share to whoever it would be handed over.

The possession of a share means immediately the adhesion to the articles of incorporation of the company and to the decisions of the shareholders' meeting.

The shares are indivisible toward the company that recognises only one owner for each share.

The heirs, beneficiary and creditors of a shareholder cannot, for whatever reason invoked, request the appending of seals onto the goods of the Company, request the partition, take measures of conservation or request the drawing of inventories, nor interfere in any way into the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the inventories and annual accounts, and to the decisions of the board of directors and the shareholders' meeting.

Chapter III. Board of Directors - Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy in the board of directors, the remaining directors may meet and may temporarily provide for. In such case the meeting of shareholders during its next meeting, organises the definitive election.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

The board of Directors can choose from among its members a chairman and one or several Managing Director(s) and fix their powers. The Ordinary General Meeting will set their powers and salary.

The directors are called to the meetings of the board of directors by any mean, even by voice.

Any director may act at any meeting of the board of director by appointing in writing, by telefax, cable, telegram or telex another director or any other third parties in order to represent at the meeting of the board of directors and to vote for and on behalf of him.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, the board of directors can adopt resolutions by circular vote expressed in writing, by telefax, cable, telegram or telex as far as the resolutions have been approved by all directors. Such decision is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by one or several directors.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman or the managing-director or any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

Art. 11. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers that are not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors can notably, without the following list being complete or exhaustive, write and conclude any contracts and deeds necessary for the execution of any enterprises or operations that are in the interest of the Company, decide any financial intervening in connection with these operations, cash any sums due belonging to the company, give receipt, do and authorize any withdrawal, transfer and alienate funds, rents, credence or values belonging to the company, open any bank account, discount any cheque or promissory note, borrow or lent money in the short or in the long term.

Art. 12. Delegation of powers

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but do not need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 13. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the company, or of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, one of those being the managing director, or by the individual signature of a director or a mandatory of the Company duly authorised, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 15. Retribution of the Directors

The shareholders' meeting may grant to the directors a fix retribution, a payment of fees or the reimbursement on a lump basis of their travel expenses or other overhead expenses.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who do not need to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The shareholders' meeting shall set, in such case, their retributions.

Chapter IV. Meeting of shareholders**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held in the city of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday of February of each year, at 10h00 and for the first time in 2004.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings

The board of directors may convene other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who do not need to be a shareholder. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholder's meeting.

One vote is attached to each share. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by the managing director or by any two other members of the board of directors.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year, except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2003.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

1) The company DYMA CONCEPT S.A., prenamed, three hundred and nine shares	309
2) ARMADA VENTURES CORP., prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	<u>310</u>

All these shares have been paid-up to the extent of 100 % by payments in cash, so that the sum of thirty one thousand Euros (€ 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its corporation, at one thousand eight hundred Euros (€ 1,800.-).

Extraordinary shareholders' meeting

Then the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

Resolved to fix at three the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

1. Mr Robert Pleic, company director, residing at B-4121 Neupré, 29, rue des Mésanges;
2. Ms Fabienne Pleic, company director, residing at B-4121 Neupré, 29, rue des Mésanges;
3. Mr Pascal Wiscour-Conter, graduate in Economics and Finance, residing at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.

Second resolution

Resolved to fix at one the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

- Ms Sylvie Frustrati, without profession, residing at B-4100 Seraing, 32, rue Vésale.

Third resolution

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, resolved to authorise hereby the board of directors to delegate the total daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

Fourth resolution

Resolved to establish the registered office at 42, Grand-Rue in L-1660 Luxembourg.

Meeting of the board of directors

And then the above named directors, Mr Pascal Wiscour-Contier, here present, Mr Robert Pleic and Ms Fabienne Pleic, here represented by Mr Pascal Wiscour-Contier, prenamed, by virtue of two proxies herewith attached, have immediately decided to hold a board of directors' meeting, and have taken the following decisions unanimously:

- In pursuance of the authorisation that has been given to them by the extraordinary shareholders' meeting of today, Mr Pascal Wiscour-Contier, prenamed, is appointed as Managing Director; the board of directors delegates the full daily management of the company and the representation of the company within such daily management, with all powers to bind the company on his sole signature for any bank operations up to an amount of 15,000.- EUR (or the exchange value in foreign currency) including but not limited to the opening of bank accounts, upon the following limitation: any purchase, any selling, any mortgage of ships as well as any bank credit shall require the previous approval of two directors, one of those being the Managing Director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: P. Wiscour-Contier, S. Ouizougun, F. Kesslerer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2002, vol. 882, fol. 76, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2002.

F. Kesslerer.

(84111/219/491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth day of October,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, and
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-2,

both being «Limited Partnerships» with their registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

represented by CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, being the General Partner of each of the limited partnerships listed above and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships,

itself represented, pursuant to a proxy dated 25th October 2002, by Mr Patrick Santer, master at law, residing in L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A. (hereafter the «Corporation»).

Art. 2. The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

Art. 3. The object of the Corporation is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) consisting of twenty-eight thousand (28,000) registered shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

The shares may redeemed subject to the following conditions set forth in Article 49-8 of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended:

(i) the shares shall be fully paid-up on issue;

(ii) (a) The Corporation shall serve a notice (the «purchase notice») upon the person appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be repurchased, specifying the shares to be repurchased, the purchase price to be paid for such shares and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such holder by posting the same in a registered envelope addressed to such holder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation. The said holder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Corporation the relevant share certificate or certificates, if any. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice (and whether or not such holder shall have delivered the share certificate or certificates as required above) such holder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed as the holder of such shares from the register of shareholders. Any such holder will cease to have any rights as a shareholder with respect to the shares to be repurchased as from the date specified in the purchase notice referred to above;

(b) The price to be paid for each share so repurchased will be determined by the board of directors but shall not be lower than the nominal value of such shares;

(c) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in Euro, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the relevant certificate or certificates representing the shares specified in such purchase notice. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except for the right of the holder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid;

(d) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than as appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith;

(e) The paragraphs (a) to (d) inclusive shall also be applicable in case the repurchase is requested by the shareholder in respect of his shares, provided that such repurchase request may only be made regarding all the shares held by such shareholder;

(iii) the redemption price may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, paragraph (1) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, or proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

(iv) an amount equal to the aggregate nominal value of all the shares so redeemed must be transferred to a reserve which may not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be applied to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves; and

(v) the preceding sub-paragraph (iv) shall not apply to redemption funded by proceeds from a new issue made with a view to carry out such redemption.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of June at 10.00 a.m. The first such meeting shall be in 2004.

If such a day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute discretion and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The meeting may be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by cable, telegram, telex or facsimile confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by two directors.

Art. 13. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Directors may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

Art. 14. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, with the prior consent of the shareholders in general meeting, to any director or directors of the Corporation who may constitute committees deliberating under such terms as the board of directors shall determine. It may also confer powers and special mandates to any person who need not be a director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 16. The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 17. At the end of the corporate year, the Board of Directors shall draw up the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts in the manner required by law.

The annual accounts of the Corporation are supervised by one or several auditors to be appointed by the shareholders of the Corporation for a period ending at the date of the next general meeting of shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2003.

Art. 19. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision by the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 20. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by law.

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscriptions

The shares have been subscribed as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of Shares</i>
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	14,000
BC EUROPEAN CAPITAL VII-2	14,000
Total	<u>28,000</u>

The shares are fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is at the free disposal of the Corporation.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies have been observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

1) The meeting elected as directors:

- Mr Manuel Frias, manager, Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri
- Mr Mike Twinnng, manager, United Kingdom, London, 43-45, Portman Square
- Mr Marco Bus, employee, Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri

2) The meeting consents to the appointment of Mr Manuel Frias, prenamed, as managing director of the Corporation.

3) The registered office of the Corporation is fixed at L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.

4) The meeting elected as auditor of the Corporation ERNST & YOUNG S.A., with registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française des statuts qui précèdent:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, et
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-2,

toutes les deux étant des «limited partnerships», avec leur siège à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL,

représentées par CIE MANAGEMENT II LTD, avec siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, en tant que «General Partner» de chaque «limited partnership» énuméré ci-avant et représentant et ayant le droit d'agir au nom de chacun de ces «partnerships»,

elle-même représentée par M^e Patrick Santer, maître en droit, résidant à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, en vertu d'une procuration du 25 octobre 2002.

La prédite procuration, signée par tous les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt et un ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dette, notes ou autres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre pas dans le champ d'application de la loi sur les sociétés Holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés par résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions en forme nominative d'une valeur nominale de un virgule vingt-cinq Euros (EUR 1,25) par action.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre mentionnera le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants payés pour chaque action, et le transfert des actions ainsi que les dates de ces transferts.

La Société ne considérera comme propriétaire des actions que ceux dont le nom figure sur le registre des actionnaires.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert satisfaisant la Société.

Les actions peuvent être rachetées aux conditions suivantes telles que déterminées dans l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée:

(i) les actions doivent être entièrement libérées le jour de l'émission;

(ii) (a) la Société doit envoyer un avis (l'«avis d'acquisition») à la personne qui selon le registre des actionnaires apparaît comme le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat et le lieu où ce prix sera payable. Cet avis peut être envoyé à cet actionnaire par lettre recommandée adressée à cet actionnaire à sa dernière adresse connue ou figurant dans les livres de la Société. Cet actionnaire est obligé de délivrer à la Société le certificat d'actions ou les certificats concernés s'il y en a. Immédiatement après la clôture des affaires à la date spécifiée dans l'avis d'acquisition, (que cet actionnaire délivre ou non les certificats tel que requis plus haut) cet actionnaire cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis et son nom en tant que détenteur de ces actions sera supprimé du registre des actionnaires. Un tel actionnaire n'aura plus de droits sur les actions à racheter à partir de la date spécifiée dans l'avis de l'acquisition énoncée ci-dessus;

(b) Le prix à payer pour chaque action ainsi acquise est déterminé par le conseil d'administration, mais ne saurait être inférieur à la valeur nominale;

(c) Le paiement du prix d'acquisition sera fait au propriétaire de ces actions en Euros et sera déposé par la Société dans une banque à Luxembourg ou ailleurs (comme spécifié dans l'avis d'acquisition) en guise de paiement contre remise du certificat concerné ou des certificats représentant les actions rachetables spécifiées dans l'avis d'acquisition. Suite au dépôt de ce prix, comme dit plus haut, aucune personne intéressée par les actions spécifiées dans l'avis d'acquisition, n'aura d'autre intérêt sur ces actions contre la Société ou prétention sur ces avoirs sauf le droit du détenteur apparaissant comme le propriétaire de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de la banque contre remise effective du certificat d'actions ou des certificats comme dit plus haut;

(d) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne peut être remis en question ou invalidé dans quelque cas que ce soit, sur la base qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions par la personne ou que la véritable propriété d'actions était autre que celle qui est apparue à la Société à la date de l'avis d'acquisition pourvu que dans une telle hypothèse les pouvoirs dont il est question plus haut ont été exercés par la Société de bonne foi;

(e) Les paragraphes (a) à (d) inclus s'appliquent pareillement dans l'hypothèse où le rachat est demandé par l'actionnaire pour ses actions, pourvu que cette demande de rachat concerne toutes les actions de cet actionnaire;

(iii) Le prix de rachat peut uniquement être déterminé en utilisant les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou qui procèdent d'une nouvelle émission faite en vue d'un pareil rachat;

(iv) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions ainsi rachetées doit être transféré à une réserve qui ne peut être distribué aux actionnaires sauf dans l'hypothèse d'une diminution du capital souscrit. Cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par la capitalisation des réserves; et

(v) Le précédent alinéa (iv) ne s'applique pas au rachat qui a été financé par une nouvelle émission faite en vue d'un pareil rachat.

Art. 6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article vingt et un ci-après.

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures du matin. La première assemblée sera tenue en 2004.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration suite à un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Si cependant tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourra désigner un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des présents lors de ces assemblées.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télex ou par télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Au cas où à une quelconque réunion le nombre de votes pour et le nombre de votes contre une décision sera égal, le président aura un vote décisif.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, câble, télégramme, télex ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par autre équipement de communication équivalent permettant à tous les participants à la réunion d'en-

tendre les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle à cette réunion.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer la politique générale et les lignes de conduite de l'administration des affaires de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle à moins d'y être autorisé par une résolution du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires courantes de la Société et la représentation de la Société dans cette gestion avec le consentement préalable de l'assemblée des actionnaires, à tout administrateur ou administrateurs de la Société qui peuvent constituer un comité délibérant sous les conditions que le conseil d'administration déterminera. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tout fondé de pouvoir et employé et fixer leur émoluments.

Ces nominations peuvent être révoquées à tout instant par le conseil d'administration. Les directeurs fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être des administrateurs ou des actionnaires de la Société.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en est l'administrateur, l'associé, fondé de pouvoir ou l'employé.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou d'une firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec un pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire, et rapport de l'intérêt de l'administrateur devra être fait à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 17. A la fin de l'exercice social, le conseil d'administration établira le bilan et les comptes de pertes et profits de la manière exigée par la loi.

Les comptes annuels de la Société seront surveillés par un ou plusieurs réviseurs nommés par les actionnaires de la Société pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Le réviseur en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, exception faite du premier exercice social, qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2003.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que la réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur recommandation du conseil d'administration, l'affectation du solde du bénéfice net et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration décider en temps opportun du versement de dividendes.

Un dividende intermédiaire pourra être distribué, dans les conditions fixées par la loi, sur décision du conseil d'administration et approbation du réviseur.

Des dividendes déclarés pourront être payés en toute devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés en tout lieu et au moment fixé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déterminer le taux de change final applicable pour convertir les dividendes en la monnaie de paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans, ne pourra plus être réclamé par le porteur de cette action et sera reversé à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette liquidation qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'actions indiqué ci-après:

BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	14.000
BC EUROPEAN CAPITAL VII-2	14.000
Total	<u>28.000</u>

Les actions ont été entièrement libérées, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné, de sorte que le montant de trente-cinq mille Euro (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 1.500,-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Manuel Frias, manager, Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri,
- Monsieur Mike Twinning, manager, Royaume-Uni, Londres, 43-45 Portman Square,
- Monsieur Marco Bus, employé privé, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri,

2) L'assemblée générale approuve la désignation de Monsieur Manuel Frias, préqualifié, comme administrateur-délégué de la Société.

3) Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard Prince Henri,

4) L'assemblée générale a désigné ERNST & YOUNG S.A. avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. Santer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 136S, fol. 86, case 10. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

J. Elvinger.

(84118/211/509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

LM-IS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 83.906.

Extract of the Decisions taken by the Sole Shareholder on November 11, 2002

The Sole Shareholder has:

- decided to accept the resignation of Lucio Velo, with effect as of November 11th, 2002, as Manager of the Company;
- decided to appoint Fabrizio Pessina, Italian citizen, lawyer, having his professional address at Via Albrici 4, Chiasso, Switzerland, as new Manager of the Company, with effect as from November 12, 2002 and until the date of the next annual general meeting.

After the above resignation and appointment, the list of appointed Managers is as follows:

- Alex Schmit, attorney-at-law, having his professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Giorgio Magnoni, consultant, having his professional address at 11, Arundel Garden, London, United Kingdom;
- Fabrizio Pessina, lawyer, having his professional address at Via Albrici, 4, Chiasso, Switzerland.

Signed in Luxembourg, on November 11, 2002.

For true Extract

For publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 78, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84081/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

AEROGOLF ENERGY & MANAGEMENT (A.E.M.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 74.048.

L'an deux mille deux, le quinze novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EXECUTIVE PROPERTY INVEST III B.V., une société de droit des Pays-Bas, avec siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam (Pays-Bas), inscrite au registre de commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 33250830, représentée aux fins des présentes par Madame Annick Braun, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Malmö / Suède, le 14 novembre 2002, ci-annexée.

Laquelle comparante, représentée comme préindiqué, en sa qualité de seul et unique associé, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- La société à responsabilité limitée AEROGOLF ENERGY & MANAGEMENT (A.E.M.), S.à r.l., avec siège social à 1, Heienhaff (bureaux en container en face de Aerogolf Center), L-2633 Senningerberg, B.P. 1252, L-1012 Luxembourg, est inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 74.048.

Les treize (13) parts sociales de mille Euro (1.000,-) chacune, représentant le capital social de treize mille Euro (EUR 13.000,-), appartiennent toutes à EXECUTIVE PROPERTY INVEST III B.V., préqualifiée.

2.- L'associé unique accepte la nomination comme gérant financier de la société de Monsieur Henrik Rohde, financial manager, demeurant à Copenhague/ Danemark, 12,1, Vestergade.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à charge de la société en raison des présentes, sont estimés à cinq cents (500,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braun, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 136S, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

R. Neuman.

(83956/226/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

FIRSWONG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

STATUTES

In the year two thousand two, on the ninth of October.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of the company incorporated under the law of the British Virgin Islands under the name of FIRSWONG INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in Tortola, PO Box 659, The British Virgin Islands, constituted by a deed on January 7, 1998.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing at Nothomb (Belgium), being in the chair, who appointed as secretary Mr Christian Tailleux, private employee, residing at Luttange (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Claude Beffort, residing at Schoenfels.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the resolutions passed at Room 1907, 19/F, MassMutual Tower, 38 Gloucester Road, Hong Kong, by the shareholders on September 9, 2002, which resolved, among others, to transfer the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg.

2. Adoption of the Articles of Association of the company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg and change of the name of the company into FIRSWONG INVESTMENTS S.A.

3. Confirmation of the transfer of the company's registered office and effective place of management to Luxembourg, and change of the nationality of the company at the present time of British Virgin Islands nationality into a company of Luxembourg nationality.

4. Confirmation of the establishment of the registered office and effective place of management in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

5. To fix the share capital of the Company at thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000.-) represented by three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) per shares.

6. Appointment of the board of directors and appointment of a statutory auditor.

7. To accept the resignation of the Managing Director of the Company with an honourable discharge, immediately upon execution of the notarial deed at Luxembourg in connection with the transfer of the statutory seat and effective place of management of the Company to Luxembourg.

8. To adopt the balance sheet of the Company as at October 1, 2002 as the closing balance sheet of the operations of the Company in the British Virgin Islands and the opening balance sheet in Luxembourg.

9. Miscellaneous.

II. The shareholders of the British Virgin Islands Company present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the ratification of the resolutions passed at Room 1907, 19/F, MassMutual Tower, 38 Gloucester Road, Hong Kong, by the shareholders on September 9, 2002, which resolved, among others, to transfer the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg, as per October 9, 2002.

Second resolution

The general meeting decides the adoption of the standard Articles of Association of a société anonyme for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg and to change the name of the company into FIRSWONG INVESTMENTS S.A.

The Articles of Association of the company are adapted to have henceforth the following wording:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of FIRSWONG INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-five thousand United States dollars (USD 35,000.-) represented by three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of ten United States dollars (USD 10.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Wednesday of February at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of November and shall terminate on the 31st of October of the following year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provision

1. By way of derogation of article 14 of the present articles of association, the Company's current accounting year is to run from January 1st 2002 to October 31, 2003.

2. The first annual general meeting of shareholders under Luxembourg Law shall be held on the first Wednesday of February 2004.

The general meeting adopts the report dated on October 9, 2002, drawn up by ABA CAB, S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, in view of the transfer of the Company and according to articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments.

The said report contains the following conclusion:

«Sur base de ce qui précède, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'actif net de la Société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 10 USD chacune des 3.500 actions de FIRSWONG INVESTMENTS Société Anonyme (une société de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie.»

Said report, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting confirms the transfer of the company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the company at the present time of British Virgin Islands nationality into a company of Luxembourg nationality as per October 9, 2002.

Fourth resolution

The general meeting decides that balance sheet as per October 1, 2002, showing a net asset value of thirty-five thousand five hundred seventy-four United States dollars (USD 35,574.-), representing the Company's closing balance sheet in the British Virgin Islands and the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality is approved.

It results from the said report drawn up by ABA CAP, S.à r.l., that between October 1, 2002 and October 9, 2002, the net asset value of the Company did neither decrease or increase.

The general meeting decides that all the assets and all the liabilities of the Company previously of the British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands.

Fifth resolution

The general meeting decides to confirm the establishment of the registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Sixth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of SUNNY BRIGHT INC., a company having its registered office at Ansbacher (BVI) Limited, PO Box 659, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as Managing Director of the Company with an honourable discharge for the performance of his mandate, immediately upon execution of the present notarial deed in connection with the transfer of the statutory seat of the Company to Luxembourg.

The general meeting appoints as members of the board of directors:

- a) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,
- b) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,
- c) INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

and appoints as statutory auditor:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the amount of thirty-five thousand five hundred seventy-four United States dollars (USD 35,574.-) is valued at EUR 36,407.73.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie sous la loi des Iles Vierges Britanniques, sous la dénomination de FIRSWONG INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à PO Box 659, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée par acte du 7 janvier 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian Tailleux, employé privé, demeurant à Luttange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Beffort, employé privé, demeurant à Schoenfels.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Ratification des résolutions prises à Room 1907, 19/F, MassMutual Tower, 38 Gloucester Road, Hong Kong par les actionnaires le 9 septembre 2002, qui a décidé, en autres, de transférer le siège social des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg.

2. Adoption de statuts de la société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg et modification de la dénomination sociale en FIRSWONG INVESTMENTS S.A.

3. Confirmation du transfert du siège social et du principal établissement de la société à Luxembourg, et changement de la nationalité de la société actuelle de nationalité des Iles Vierges Britanniques en société de nationalité luxembourgeoise.

4. Confirmation de l'établissement du siège social et du principal établissement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

5. Fixer le capital de la société à trente cinq mille Dollars des Etats Unis (USD 35.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions de dix Dollars des Etats Unis (USD 10,-) chacune.

6. Nomination du conseil d'administration et nomination d'un commissaire aux comptes.

7. Accepter la démission du Managing Director de la société avec décharge honorable pour l'exercice de son mandat, immédiatement après l'exécution de l'acte notarié à Luxembourg en rapport avec le transfert du siège social et du principal établissement vers le Luxembourg.

8. Adopter le bilan de la société daté du 1^{er} octobre 2002, en tant que bilan de clôture des opérations de la société aux Iles Vierges Britanniques et comme bilan d'ouverture au Luxembourg.

9. Divers

II.- Que les actionnaires de la société de nationalité des Iles Vierges Britanniques présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les copies des procurations générales des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'entériner les résolutions prises à Room 1907, 19/F, MassMutual Tower, 38 Gloucester Road, Hong Kong, le 9 septembre par les actionnaires, qui a décidé, en autres, de transférer le siège social et le principal établissement des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg avec effet en date du 9 octobre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide l'adoption des statuts standard d'une société anonyme en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg et la modification de la dénomination sociale en FIRSWONG INVESTMENTS S.A.

Les statuts de la société sont adoptés pour avoir désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIRSWONG INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille dollars des Etats Unis (USD 35.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats Unis (USD 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de février à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre de chaque l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, l'exercice social en cours a commencé le 1^{er} janvier 2002 et finira le 31 octobre 2003.

2. La première assemblée générale des actionnaires sous la loi luxembourgeoise se tiendra le premier mercredi de février en 2004.

L'assemblée adopte le rapport établi le 9 octobre 2002 par ABA CAB, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en vue du transfert de la société et conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et modifications.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base de ce qui précède, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'actif net de la Société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de USD 10,- chacune des 3.500 actions de FIRSWONG INVESTMENTS Société Anonyme (une société de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé et paraphé par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée confirme le transfert du siège social et du principal établissement de la société à Luxembourg, et le changement de la nationalité de la société actuelle de nationalité des Iles Vierges Britanniques en société de nationalité luxembourgeoise avec effet en date du 9 octobre 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le bilan établi au 1^{er} octobre 2002, accusant une valeur nette de trente-cinq mille cinq cent soixante-quatorze Dollars des Etats Unis (USD 35.574,-), représentant le bilan de clôture des opérations aux Iles Vierges

Britanniques et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Il résulte du dit rapport du réviseur d'entreprises ABA CAP, S.à r.l., qu'entre le 1^{er} octobre 2002 et le 9 octobre 2002, la valeur de l'actif net de la société n'a ni diminuée ni augmentée.

L'assemblée décide que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme l'établissement du siège social et du principal établissement de la société à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de SUNNY BRIGHT INC., une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Ansbacher (BVI) Limited, PO Box 659, Road Town, Tortola, en sa qualité de Managing Director de la société et de lui donner décharge honorable pour l'exercice de son mandat, immédiatement après le présent acte notarié constatant le transfert du siège social de la société à Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme membres du conseil d'administration:

- a) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,
 - b) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,
 - c) INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,
- et nomme comme commissaire aux comptes:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de trente cinq mille cinq cent soixante-quatorze Dollars des Etats Unis (USD 35.574,-) est évalué à EUR 36.407,73.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, C. Tailleux, C. Beffort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 80, case 5. – Reçu 356,63 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 novembre 2002.

G. Lecuit.

(84126/220/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

STAMOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.699.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société STAMOS S.A.

Signature

(83998/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2002.